



A V I S

(Conformément à l'article L1133-1
du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que les règlements suivants ont été votés en séance du Conseil communal en date du 24 Novembre 2020 :

- Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – ZONE 30 – rue Charles Dubois, allée du Bois des Quévées
- Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – ZONE 30- Rue Alfred Haulotte, rue du Baleau, avenue Lambermont, rue de Profondsart, avenue des Roses, rue Victor Stenuit, rue Lambihaye, Vieux chemin de Bruxelles
- Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – ZONE 30 – Avenue des Sorbiers, place de l'Aubépine, clos des Lilas, avenue de la Source, avenue des Eglantines, avenue des Magnolias, avenue des Capucines, avenue du Houx, avenue des Genêts, Clos des Mimosas

Les textes de ces règlements peuvent être consultés par le public, à l'Hôtel de Police, rue du Monument 54, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 16 heures, à partir du 11 mars 2021.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 4 mars 2021.

Le Directeur général,


G. Lempereur



La Bourgmestre,


J. Chantry